



SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019 – 18 H 30

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. DUCHESNE Laurent et Mme BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

➤ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite à la démission d'Elisabeth DELATTRE de conseillère municipale, celle-ci est remplacée par Gilbert GENTRIC, conformément à l'article L270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il intègre les commissions communales suivantes : voirie-bâtiments, urbanisme-environnement-agriculture et finances-développement économique-affaires scolaires.

➤ TRANSFERT DE COMPÉTENCE VOIRIE HORS AGGLOMERATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, d'adopter la convention de gestion définissant les conditions d'un exercice mutualisé de compétence voirie sur le territoire du Haut Pays Bigouden, d'autoriser le Maire à signer les documents, convention et pièces nécessaires à la mise en œuvre du transfert de la compétence voirie hors agglomération à la Communauté de Communes et d'adopter les préconisations du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) , suivant le tableau présenté.

➤ SITE DE LANRIEN :

La Commune souhaite faire découvrir le site de Lanrien. Un groupe de travail composé de la Communauté de Communes, de la Commune, de l'Office National des Forêts, de l'office de tourisme du Haut Pays Bigouden et de l'association du patrimoine étudie différentes possibilités pour faire évoluer ce site très fréquenté.

➤ COMMUNICATION – TOURISME :

-tourisme :

Les membres de la commission mixte du tourisme composée d'élus et d'acteurs du tourisme se sont réunis pour un bilan du mandat. Bonne expérience de la commission mixte tourisme.

-communication :

Le bulletin communal avance et sortira fin janvier 2020. Le thème du bulletin sur « l'agriculture aujourd'hui à Landudec » a permis aux membres de la commission communication d'aller à la rencontre des 9 exploitants agricoles de la Commune.

L'Esat de Ty Varlen réalise la maquette du bulletin et l'édition des 850 exemplaires pour 3.400 € T.T.C.

Le fascicule sur les entreprises sera mis à jour et distribué avec le bulletin communal.

⇒ INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil et de budget au comptable public compte-tenu que ce dernier n'a pas été sollicité pour des conseils autres que les prestations obligatoires inhérentes à sa fonction de comptable assignataire.

⇒ GARANTIE D'EMPRUNT A L'OGEC VICTOIRE DE SAINT LUC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie pour le remboursement d'un emprunt de 200.000 € sur 15 ans que l'OGEC Victoire de Saint Luc, se propose de contracter pour les travaux réalisés à l'école Victoire de Saint Luc.

⇒ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA VALLÉE » :

Le Conseil municipal valide la décision modificative suivante au budget du lotissement Hameau de la Vallée :

Section de fonctionnement – dépenses

- Compte 6045 « Achat d'études, prestations de services » : + 5.760 €
- Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : + 5 €
- Compte 608 « Frais accessoires » : + 5 €

Section de fonctionnement – recettes

- Compte 71355 « Variation des stocks de terrains » : + 5.765 €
- Compte 796 « Transfert de charges financières » : + 5 €

Section d'investissement – dépenses

- Compte 3555 « Terrains aménagés » : + 5.765 €

Section d'investissement – recettes

- Compte 168748 « Avance remboursable de la commune » : + 5.765 €

⇒ ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN :

Accord du Conseil sur le renouvellement pour un an de la convention avec l'Ulamir du Goyen.

Accord du Conseil pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.275 € à l'Ulamir du Goyen.
